

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal **Du 25 septembre 2020**

Le conseil municipal s'est réuni le 25 septembre 2020, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Représentée : Mme Blanchet représentée par Mme Léostic
Mme Lemaître représentée par M. Fournier

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Mme Maronneau assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

1) Travaux de voirie

Monsieur Le Maire remercie la commission Voirie et le travail effectué.

Concernant le programme voirie et la réfection des voies de Pierre Levée et de Chiron à l'Augelière il fait part des deux devis reçus des entreprises Eurovia et Colas de Châtellerault.

Une amélioration a été demandée concernant le support sur l'impasse de la Gare.

Montant des devis TTC

- EUROVIA : 30 053,82 €
- Colas : 40 102,74 €

A l'unanimité le devis retenu est celui de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 30 053,82 TTC.

Monsieur Charret demande si les comptes rendus de la commission de voirie correspondent aux attentes. Il fait part d'une demande des riverains de l'Impasse de la Gare concernant l'entretien de la ligne. Monsieur Le Maire lui répond que les riverains savent tous que la ligne n'appartient pas à la commune mais à la SNCF et que donc l'entretien ne sera pas effectué par la commune. Il précise qu'il est en négociation avec la SNCF afin que celle-ci mette à disposition cette ligne à la commune ce qui permettrait d'aménager un circuit sécurisé pour l'école pour accéder au dojo.

Travaux Pierre Levée : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés sur le domaine public et un peu sur le domaine privé afin de permettre le ramassage des ordures ménagères en porte à porte. De plus les agents ont étalé et cylindrés des matériaux qui avaient été acquis par le propriétaire privé mais celui-ci recevra une facture correspondante au temps passé par les agents. Monsieur Charret suggère de réaliser une convention pour mentionner que le propriétaire privé autorise le camion des ordures ménagères à faire demi-tour sur sa partie privative.

S.M.A.C.B.A.C : Monsieur Le Maire indique que le président du Syndicat est Monsieur Jean-Louis CAMUS et que lui-même est membre du bureau. Il précise que les travaux d'aménagement du cours d'eau « Le Suin » au pont de l'Augelière-Chiron seront réalisés par ce syndicat qui en a la compétence. Le Technicien du SMACBAC va établir un dossier pour l'aménagement du cours d'eau et l'entretien des rives.

2) Schéma d'alimentation d'eau potable

Monsieur Le Maire fait part aux membres présents d'une carte fournie par le Syndicat des eaux sur laquelle figure l'ensemble du réseau d'eau potable de la commune.

Après vérification les parcelles qui seront susceptibles d'être urbanisées dans le PLUI sont toutes desservies par un réseau d'eau potable.

3) P.L.U.I

Monsieur HERVO informe qu'il a été élu président du S.CO.T. qui regroupe 3 communautés de communes (brenne val de Creuse, Marche Occitane Val d'Anglin, Cœur de Brenne). Le but du SCOT est de vérifier les conformités du PLUI par rapport au SCOT. Dans le bureau chaque communauté de communes est représentée.

Le PLUI est relancé. Il avait été arrêté au mois de février par les conseils municipaux. Mais certaines communes ont refusé le PLUI ce qui oblige la Communauté de communes a revoté le PLUI après modification, le soumettre à nouveau aux services de l'Etat et au vote des conseils municipaux. Pour ce deuxième vote c'est la majorité qualifiée qui sera pris en compte. Pour la commune de Tournon Saint Martin des modifications ont été demandées concernant la présentation des carrières. Le responsable d'Imerys doit prendre contact directement avec le bureau d'étude afin de modifier cette présentation.

Monsieur Charret évoque le problème rencontré par les PLUI qui se retrouvent attaqués par des particuliers pour des problèmes de terrains viabilisés donc constructibles et qui se retrouvent dans des zones N, non constructibles.

4) Subvention Tournon Football Club

Monsieur HERVO informe que le club de foot a été créé. Suite à cette création il fait part d'une demande de subvention de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 1000 €, correspondant à 800 € (subvention en général accordée à la création d'une association) et 200 € correspondant au remboursement des matériaux achetés pour l'isolation.

Des difficultés concernant l'occupation de la salle ont été évoquées. Monsieur Le Maire et Madame Davaillaud informent qu'il a été convenu lors d'une rencontre avec les dirigeants de Martizay et de Tournon que lorsqu'un club jouait à Tournon il disposait de la salle.

5) Point saison estivale

Monsieur Fournier présente un point sur la saison estivale :

- Camping : les recettes de la saison 2020 d'un montant total de 3 318,00 € sont inférieures de 2 % par rapport à la saison 2019. Le bilan est positif car cette année seuls des particuliers ont été accueillis, aucun centre de loisirs ni groupe de kayak et les séjours des particuliers ont été allongés.
- Gîte : le bilan annuel est contrasté. Les recettes sont inférieures de 38 % à l'année passée dues à la fermeture du gîte de mars à mai 2020. Par contre les recettes au mois de juillet et août 2020 ont été supérieures à juillet et août 2019.
- Location de vélos : la location de vélos a bien fonctionné, 300 €. De plus Véronique GIRAULT propose de continuer cette location au gîte pendant toute l'année. Un projet de flyer est en cours.
- Location de canoés : cette location a bien fonctionné du 15 juin à aujourd'hui avec une recette de 1 400 €.

6) Point Maison de Retraite

Madame Maronneau fait le point suite au dernier conseil d'administration qui a eu lieu à la Maison de retraite. Il s'agissait de réaliser un bilan des comptes. Madame Maronneau précise que Madame La Directrice de la Maison de retraite a mis en oeuvre pour la COVID des préconisations très draconiennes en plus des mesures barrières.

Actuellement à la maison de retraite il n'y a que 2 lits de libre sur 74 lits, 97% d'occupation. Au niveau du personnel beaucoup d'absentéisme mais les besoins en personnel sont sous-évalués par les autorités de santé et Mme Maronneau précise qu'il est difficile de recruter du personnel qualifié et formé.

7) Point dossier cinéma

Monsieur Le Maire déplore que la communication actuelle provoque des retards suite des informations mal précisées. En effet au cinéma, les travaux effectués ne sont que des travaux d'entretien (peinture, changement de câblage...). Aucun travaux ne nécessitant de déclaration n'ont été réalisés.

Monsieur Hervo demande à Monsieur Bernard de lui transmettre rapidement une notice de fonctionnement du cinéma, c'est une pièce réclamée pour la subvention régionale. Monsieur Bernard précise que l'association a toujours l'agrément.

8) Non-valeurs

Monsieur Le Maire fait part aux conseillers de deux demandes d'admission en non-valeurs par le Trésorier pour un montant total de 765,48 €. Cela correspond à des annulations de dettes suite à des dossiers de surendettement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces non-valeurs.

9) Redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Enedis est tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité. La commune recevra la somme de 212 € pour l'année 2020.

10) Charges locatives La Poste

Monsieur Le Maire précise aux conseillers que la commune est propriétaire du bâtiment de la poste qu'elle loue en partie à La Poste. Dans le bail il était prévu le versement de charges locatives par La Poste à la commune. Hors il est nécessaire de rembourser à la poste la provision pour charges car la commune ne peut justifier d'aucune charge locative envers La Poste.

Monsieur Le Maire informe que la renégociation du bail avec la Poste interviendra au 1^{er} trimestre 2021.

11) Désignation délégué au Collège

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au Conseil d'administration du collège car Mme Léostic se présente en tant que parent d'élève et elle ne peut donc plus représenter la commune.

Madame Moulia est désignée déléguée suppléante.

12) Epicerie

Monsieur Le Maire informe que l'Epicerie est ouverte malgré le retard pris suite à des problèmes de livraison de la devanture et des marchandises. Le compromis de bail a été signé pour un montant de 30 000 € hors frais de notaire. Monsieur Hervo explique la baisse du prix d'achat initialement prévu à 35 000 €.

Monsieur Hervo demande une délibération pour fixer le prix du loyer.

Par 11 voix pour le loyer est fixé à 350 €.

Solidago : Madame Maronneau informe qu'elle a été à la réunion de l'épicerie solidaire au Blanc. Le but de cette association est d'assister les personnes en difficulté pour une durée maximum de 3 mois. Emmaus va chercher les aliments auprès de différents distributeurs (Leclerc, ESAT de Douadic...) et les personnes en difficultés individuellement viennent faire leur course, elles donnent une participation. Pour que les habitants de Tournon puissent en bénéficier la commune adhère et un dossier doit être établi auprès de l'assistante sociale.

13) Questions diverses

- SYMCTOM : Monsieur Thierry Guenand, élu vice-président du SYMCTOM, informe qu'à partir de 2022 tous les plastiques passeront dans les sacs jaunes. Il précise aussi que si les communes organisent le ramassage des encombrants il faut informer le SYMCTOM. Il informe Monsieur le Maire qu'une réunion est prévue avec lui afin de réfléchir à l'amélioration de la déchetterie. Monsieur Hervo explique l'historique de la création de la déchetterie. Monsieur Guenand rappelle que le passage à la redevance incitative avait été votée avant le renouvellement, une réunion d'information pour tous les délégués aura lieu soit le 27 ou soit le 28 octobre 2020.
- Mission locale : Monsieur Le Maire informe qu'il a été élu président de la mission locale. C'est un organisme qui s'occupe d'aider à l'intégration de jeunes en difficultés. Il y a 15 salariés.
- Parc Naturel Régional de la Brenne : Monsieur Laroche, maire de Bélâbre, a été élu président. Monsieur Hervo reste dans le bureau. Les vices-présidents sont Monsieur Blondeau et Madame Gombert.
- Four de la salle des Fêtes : Madame Davailaud informe qu'avec l'aide de Monsieur Royer ils ont recherché des fours pour la salle des fêtes. Ils informent qu'il faudra envisager une enveloppe budgétaire entre 4000 et 5000 €. Ils se renseignent aussi pour une armoire réfrigérée.
- Dossier FAR voirie : Monsieur Charret demande s'il faut demander des devis pour le dossier FAR qui doit être déposé au mois de novembre. Monsieur Le Maire signale que cette année la commune doit déposer un dossier voirie et il faut donc déposer un devis de voirie.

Séance levée à 00 H 00

Fait à Tournon Saint Martin le 29 Septembre 2020

Le Maire.